



# Conseil municipal 02 avril 2026



# **Validation PV des conseils des 5 février et 21 mars 2026**

## Présentation des conseillers délégués



**Pascal  
BOUDIER**  
Conseiller  
délégué  
Finances,  
commande publique



**Isabelle  
CARTIER**  
Conseillère  
déléguée  
Vie économique



**Sacha  
BUISSON**  
Conseiller  
délégué  
Mobilités, voirie



**Hanane  
CHNAFA**  
Conseillère  
déléguée  
Santé



**Antoine  
CHARRIER**  
Conseiller  
délégué  
Urbanisme



**Marie-Chantal  
KOUASSI**  
Conseillère  
déléguée  
Coopération  
et solidarité  
internationale



**Farid  
DEBIKAT**  
Conseiller  
délégué  
Enfance



**Mqlika  
MÉRABET**  
Conseillère  
déléguée  
Actions  
intergénérationnelles



**Gabriel  
GUILLON**  
Conseiller  
délégué  
Handicap



**Jean-Marc  
THIRIET**  
Conseiller  
délégué  
Logement

# Délibérations

# Vote à main levée

En application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire propose que le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée pour toutes les délibérations emportant une désignation

DEL20260402\_1  
Délégation Conseil  
municipal au maire

Il est proposé au Conseil municipal :  
de confier au Maire les délégations inscrites  
dans la délibération

DEL20260402\_2

Centre communal  
d'action sociale  
(CCAS) : fixation  
du nombre  
d'administrateurs  
du Conseil  
d'Administration  
du CCAS

## Il est proposé au Conseil municipal :

De fixer à **16 le nombre maximum d'administrateurs du CCAS**, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 8 membres élus au sein du Conseil municipal ;
- 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

DEL20260402\_3

Désignations des  
représentants du  
Conseil municipal  
au Conseil  
d'Administration  
du Centre  
communal  
d'action sociale  
(CCAS)

## **Il est proposé au Conseil municipal :**

De procéder à la désignation au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des 8 représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Il est également souhaitable de désigner des suppléants en cas de démission du CCAS durant le mandat d'un des élus désignés : il vous est proposé de retenir 2 suppléants.

Pour les désigner il vous est proposé de prendre les 2 premières personnes non élues pour chacune des listes

DEL20260402\_3

Désignations des  
représentants du  
Conseil municipal  
au Conseil  
d'Administration  
du Centre  
communal  
d'action sociale  
(CCAS)

Liste Eybens demain	Liste Ensemble servir Eybens
Julie MONTAGNIER	Jean VIAL
Malika MERABET	Hélène BESSON VERDONCK
Jean-Marc THIRIET	Pierre Georges CROZET
Marie-Chantal KOUASSI	Emilie BONTOUX
Hanane CHNAFA	Régine BONNY
Gabriel GUILLON	Isabelle PASCAL
Magali BRON	Florent MANFREDONIA
Muriel VIRARD	Philippe PALIARD

## Sont élus **titulaires** et **suppléants**

DEL20260402\_3

Désignations des  
représentants du  
Conseil municipal  
au Conseil  
d'Administration  
du Centre  
communal  
d'action sociale  
(CCAS)

Liste Eybens demain	Liste Ensemble servir Eybens
Julie MONTAGNIER	Jean VIAL
Malika MERABET	Hélène BESSON VERDONCK
Jean-Marc THIRIET	Pierre Georges CROZET
Marie-Chantal KOUASSI	Emilie BONTOUX
Hanane CHNAFA	Régine BONNY
Gabriel GUILLON	Isabelle PASCAL
Magali BRON	Florent MANFREDONIA
Muriel VIRARD	Philippe PALIARD

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer les commissions communales suivantes :
  - Ressources internes
  - Cadre de vie, **transition écologique** et urbanisme
  - Citoyenneté, Vie associative, prévention
  - Services à la population
  
- de fixer le nombre maximum à 9 membres élus par commission, le Maire en étant membre de droit ;

- Ressources internes :

Liste Eybens demain	Liste Ensemble servir Eybens
Christelle CHAVAND Julie MONTAGNIER Jean-Claude FERNANDEZ Pascal BOUDIER Olivier CHEVALET Andréa PONTIAC	Isabelle PASCAL Emilie BONTOUX Hélène BESSON VERDONCK

- Cadre de vie, transition écologique et urbanisme

Liste Eybens demain	Liste Ensemble servir Eybens
Matthieu CLAUS Jean-Marc THIRIET Isabelle CARTIER Gabriel GUILLON Antoine CHARRIER Sacha BUISSON	Philippe PALIARD Hélène BESSON VERDONCK Florent MANFREDONIA

- Citoyenneté, Vie associative, prévention

Liste Eybens demain	Liste Ensemble servir Eybens
Xavier OSMOND Jean-Jacques PIERRE Malika MERABET Muriel VIRARD Marie-Chantal KOUASSI Sophie CLAUDE	Florent MANFREDONIA Pierre Georges CROZET Régine BONNY

- Services à la population

Liste Eybens demain	Liste Ensemble servir Eybens
Béatrice GARNIER Céline BONNET Denis GROSJEAN Magali BRON Hanane CHNAFA Farid DEBIKAT	Régine BONNY Isabelle PASCAL Jean VIAL

# INDEMNITES DES ELUS

## Les indemnités des élus

### Les différentes étapes

Plusieurs étapes à respecter :

1. Fixer le nombre d'adjoints,
2. Déterminer le montant de l'enveloppe globale indemnitaire,
3. Répartir l'enveloppe des indemnités entre les différents bénéficiaires,
4. Délibérer en conseil municipal en faisant figurer l'ensemble des bénéficiaires.

# INDEMNITES DES ELUS

## Les indemnités des élus

### Les maires

Barème relatif aux indemnités de fonction au 01/01/2026  
Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires  
*Article L. 2123-23 du CGCT*

Strates démographiques (en habitants)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	28,1	1 155,06
De 500 à 999	44,3	1 820,96
De 1 000 à 3 499	55,7	2 289,56
De 3 500 à 9 999	58,3	2 396,43
De 10 000 à 19 999	67,6	2 778,71
De 20 000 à 49 999	90	3 699,47
De 50 000 à 99 999	110	4 521,58
Plus de 100 000	145	5 960,26

# INDEMNITES DES ELUS

## Les indemnités des élus

### Les adjoints

Barème relatif aux indemnités de fonction au 01/01/2026  
Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints  
*Article L. 2123-24 du CGCT*

Strates démographiques (en habitants)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	10,89	447,64
De 500 à 999	11,77	483,81
De 1 000 à 3 499	21,38	878,83
De 3 500 à 9 999	23,32	958,57
De 10 000 à 19 999	28,6	1 175,61
De 20 000 à 49 999	33	1 356,47
De 50 000 à 99 999	44	1 808,63
De 100 000 à 199 999	66	2 712,95
Plus de 200 000	72,5	2 980,13

# Indemnités : enveloppe maximale

Strate population totale		de 10 000 à 19 999 hab		
Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	67,60 %	2 778,71 €	2 778,71 €
NB MAX THEORIQUES D'ADJOINTS	9	28,60 %	1 175,61 €	10 580,48 €
Conseillers		non pris en compte dans le calcul		
			<b>Total max autorisé</b>	<b>13 359,19 €</b>

Soit un montant annuel maximum d'environ 160 000 €

# Indemnités : projet de répartition

Strate population totale		de 10 000 à 19 999 hab			19/03/2026	
Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction		
MAIRE	1	67,60 %	2 778,71 €	2 778,71 €		
NB MAX THEORIQUES D'ADJOINTS	9	28,60 %	1 175,61 €	10 580,48 €		
Conseillers		non pris en compte dans le calcul				
Cellule à modifier				<b>Total max autorisé</b>	<b>13 359,19 €</b>	
Situation	Effectifs	Taux votés	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction	Contrôle de cohérence	
MAIRE	1	34,00%	1 397,58 €	1 397,58 €	conforme	Taux max du maire
ADJOINT	9	21,00%	863,21 €	7 768,88 €	conforme	Taux adjoint inférieur à celui du maire
ADJOINT			0,00 €	0,00 €	conforme	
ADJOINT			0,00 €	0,00 €		
CONSEILLER Délégué	10	10,00%	411,05 €	4 110,52 €		
CONSEILLERS			0,00 €	0,00 €		
<b>Total attribué</b>				<b>13 276,98 €</b>	conforme	Respect de l'enveloppe

## Tableau récapitulatif des indemnités

% du traitement brut mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique

**Le Maire** : 34 % pour un maximum de 67,6%

**Les adjoints (9)** : 21 % pour un maximum de 28,6%

**Les conseillers délégués (10)** 10 %

**Les conseillers** 0 %

Il est proposé au Conseil municipal de fixer comme suit les modalités de dépôt des listes :

- Les listes de candidats doivent être déposées auprès du secrétariat du Conseil
- Chaque liste peut comporter :
  - soit 5 titulaires et 5 suppléants
  - soit un nombre inférieur
  - autant de suppléants que de titulaires
- Les listes doivent indiquer les noms et les prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants

## Il est proposé au Conseil municipal de désigner les membres de la **commission d'appel d'offre**

Liste Eybens Demain	Liste Ensemble servir Eybens
<p>Titulaires :</p> <p>Christelle CHAVAND Matthieu CLAUS Jean-Jacques PIERRE Pascal BOUDIER</p> <p>Suppléants :</p> <p>Sacha BUISSON Céline BONNET Hanane CHNAFA Malika MERABET</p>	<p>Titulaire : Philippe PALIARD Suppléant : Florent MANFREDONIA</p>

DEL20260402\_8

Désignation du  
représentant de la  
commune au sein  
de la SAIEM  
**TERRITOIRES 38**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désigner un représentant aux assemblées  
générales d'actionnaires de la SAIEM

**TERRITOIRES 38**

Proposition : Nicolas Richard

DEL20260402\_9

Désignation du  
représentant de la  
commune au sein  
de la SPL SAGES

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la **SPL SAGES** un représentant et l'autoriser à accepter toute fonction en lien avec ce mandat de représentation

Proposition : Nicolas Richard

DEL20260402\_10

Désignation du  
représentant de  
la commune au  
sein de la société  
publique locale  
Eaux de Grenoble  
Alpes

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant au sein des Assemblées Générales, des Assemblées des actionnaires minoritaires et du Comité Stratégique de la **SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES**

Proposition : Nicolas Richard

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant au sein de la **Société d'économie mixte locale des PFI – Pompes funèbres Intercommunales de la région grenobloise**

Proposition : Pascal Boudier

La **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** a pour rôle de procéder d'une part à **l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées** à la Métropole et d'autre part au calcul des attributions de compensation versées par l'EPCI aux communes

Il est proposé au Conseil municipal de désigner deux représentants

Proposition : Christelle Chavand et Pascal Boudier

L'article 1650 A-1 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une **commission intercommunale des impôts directs (CIID)**

**Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs (CCID) de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.**

Il est proposé au Conseil municipal de désigner le représentant à la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Proposition : Pascal Boudier

Il est proposé au Conseil municipal :

De désigner un représentant aux assemblées générales d'actionnaires **de la SPL ISÈRE Aménagement**, aux assemblées spéciales, et de l'autoriser à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances d'ISÈRE Aménagement.

Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration

Proposition : Matthieu Claus

DEL20260402\_15

CADRE DE VIE -  
URBANISME -

Désignation du  
représentant de  
la commune au  
sein de la SPL  
d'Efficacité  
Énergétique (SPL  
OSER)

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désigner un élu en qualité de représentant au sein des organes de gouvernance de la **SPL OSER** ; et à l'autoriser à exercer, les cas échéant, toute fonction au sein :
- De l'Assemblée spéciale ;
- Du Conseil d'administration ;
- Du Comité des engagements et des investissements ;
- De l'Assemblée générale ;
- De la Commission d'appels d'offres, en cas de désignation par le Conseil d'Administration pour cette fonction ;

Proposition : Nicolas Richard

DEL20260402\_16

CADRE DE VIE -  
URBANISME -

Désignation du  
représentant de  
la commune au  
sein de la Société  
publique locale  
(SPL) Agence  
Locale de  
l'Énergie et du  
Climat de la  
Grande Région  
Grenobloise

Il est proposé au Conseil municipal :

de désigner un élu aux assemblées générales ordinaires et extraordinaire, et à l'assemblée spéciale de la **SPL Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Grande Région Grenobloise**

Proposition : Antoine Charrier

DEL20260402\_17  
CADRE DE VIE -  
URBANISME -

Association Agence  
Locale de  
l'Énergie et du  
Climat de la  
Grande Région  
Grenobloise (ALE  
C) - désignation  
d'un  
représentant de  
la Ville d'Eybens

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un élu aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de **l'association ALEC**

Proposition : Antoine Charrier

DEL20260402\_18  
CADRE DE VIE -  
URBANISME -

Désignation du  
représentant de  
la commune au  
sein de la SAS  
Energy  
Citoyennes

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un élu pour représenter la commune à l'assemblée générale de la **SAS Energy'Y Citoyennes**.

Proposition : Matthieu Claus

**L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)** est un outil d'observation, de centralisation, de gestion, d'actualisation de données géographiques et socio-économiques qu'elle produit ou qu'elle collecte. Elle veille sur l'évolution des modes de vie, les innovations socio-économiques, les enjeux environnementaux...

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la Ville d'Eybens

Proposition : Antoine Charrier titulaire, Nicolas Richard  
suppléant

**L'association syndicale libre des propriétaires fonciers des secteurs dévolus à l'habitat d'Eybens Les Ruies, dénommée "l'Assyruies"** a pour objet la gestion, l'administration et l'entretien du réseau de télédistribution, des voiries, des espaces libres, des terrains de jeux, et des espaces verts appartenant aux sociétaires ou à l'association elle-même.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner le représentant de la Ville

Proposition : Matthieu Claus

DEL20260402\_21

CADRE DE VIE -  
URBANISME -

Assyman  
Désignation du  
représentant

**L'association syndicale dénommée "association syndicale des Maisons Neuves" (ASSYMANE)** a pour objet la gestion, l'administration et l'entretien de la voirie, des espaces verts ainsi que des réseaux de toute nature et généralement de tous ouvrages d'équipement d'intérêt commun appartenant aux syndicataires ou à l'association syndicale elle-même.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner le représentant de la Ville :

Proposition : Matthieu Claus

**Le SIFFEP**, qui regroupe les communes d'Eybens et Poisat, assure la compétence Gymnase concernant la gestion et la maintenance du gymnase Fernand Faivre situé sur la commune d'Eybens.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein du comité syndical du SIFFEP :  
3 titulaires et 3 suppléants

Proposition :

Titulaires : Denis Grosjean, Matthieu Claus, Jean Jacques Pierre

Suppléants : Isabelle Cartier, Farid Débikat, Andréa Pontiac

**Le SIRLYSAG** est un syndicat intercommunal est compétent pour la gestion et la réalisation des équipements sportifs du lycée Marie Curie.

Ce syndicat assure la gestion du gymnase Lionel Terray et de son plateau sportif principalement utilisé par le lycée Marie-Curie.

Il réunit les communes de Pont-de-Claix, Eybens, Bresson, Champagnier, Saint-Paul-de-Varces et Echirolles.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter la Ville

Proposition :

Titulaires : Denis Grosjean, Magali Bron

Suppléants : Antoine Charrier, Sacha Buisson

La Maison de l'Emploi et de l'Entreprise - MIFE Isère, est issue d'un rapprochement entre 2 associations - AGIR EMPLOI Mife Isère d'une part, et la Maison de l'emploi et de l'entreprise du Néron d'autre part

L'Association a notamment pour objectif de faciliter et favoriser l'insertion professionnelle et la formation de tous les habitants, demandeurs d'emplois et salariés.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner 2 titulaires pour représenter la Ville d'Eybens

Proposition : Magali Bron, Gabriel Guillon

**La Mission Locale Sud Isère** a pour objet l'accompagnement des jeunes entre 16 et 25 ans. La Mission Locale Sud Isère couvre 12 communes : Poisat, Gières, Eybens, Herbeys, Bresson, Echirolles, Pont de Claix, Claix, Varcès, Le Gua, Saint-Paul-de-Varces et Vif.

La structure est composée de trois antennes : Echirolles, Eybens et Pont de Claix.

La Ville d'Eybens, dans le cadre de son adhésion à la Mission Locale Sud Isère participe au Conseil d'administration de celle-ci.  
Il est proposé au Conseil municipal de désigner son représentant

Proposition : Magali Bron

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les membres suivants comme représentants de la Ville dans les **conseils d'école** de la commune

**Proposition :**

Jean-Jacques Pierre- Val élémentaire

Farid Debikat – Maisons-Neuves élémentaire

Christelle Chavand – Ruires

Béatrice Garnier – Bourg élémentaire

Céline Bonnet – Bourg maternelle

Céline Bonnet – Bel Air élémentaire

Denis Grosjean - Bel Air Maternelle

Il est proposé au Conseil municipal de désigner  
un élu comme représentant titulaire de la Ville au  
**Collège les Saules**

Proposition : Magali Bron

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un élu comme **correspondant défense pour la Préfecture de l'Isère.**

Proposition : Xavier Osmond

**Le Collectif Solidarité Internationale (CSI)**  
réunit les associations de solidarité internationale  
des communes d’Eybens, Gières, Poisat et Venon.

Chaque commune membre du collectif solidarité  
internationale dispose d’un siège dans ledit  
collectif.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner  
son représentant au sein du Collectif Solidarité  
Internationale

Proposition : Marie-Chantal Kouassi

Créé en 2015 au niveau de la Métropole, la **conférence intercommunale du logement (CIL)** a été rendue obligatoire par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de 2017.

Elle est composée de l'ensemble des acteurs du logement social.

Elle a pour mission de définir les grandes orientations des politiques territoriales d'attribution des logements sociaux et suivre les organisations liées à l'accueil et le suivi des demandeurs de logement social.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les 3 représentants de la Ville pour participer à la Conférence

Proposition : Julie Montagnier, Jean Marc Thiriet,  
Gabriel Guillon

DEL20260402\_31

ACTION SOCIALE –

Désignation d'un  
représentant à la  
communauté  
professionnelle  
territoriale de  
santé (CPTS) du  
Sud Est  
Grenoblois

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un élu pour siéger au 4<sup>ème</sup> collège au sein de la **CPTS du Sud est grenoblois**

Proposition : Hanane Chnafa

## Délibération : DM 1 du BP 2026

**Des écritures dans le BP anticipent des réalisations réelles.** Par convention comptable, ces écritures ne peuvent être anticipées.

Ces écritures seront toutefois constatées au Compte financier unique de 2026

Ces erreurs matérielles sont à corriger via une décision modificative.

**Toutes les hypothèses stratégiques et prospectives présentées dans le ROB restent valables et le vote du budget n'est pas entaché par ces erreurs matérielles**

# Délibération : DM 1 du BP 2026

DEL20260402\_32  
RESSOURCES  
INTERNES –

Décision  
modificative n°1 du  
budget primitif  
2026

1) **Gestion de l'actif** : mouvements comptables de régularisation de la cession « PLURALIS » hors constat du produit **ne doivent pas être prévus au BP.**

**4,5 M€** avaient été prévus en recettes et dépenses de chaque section. **Il convient de les supprimer, purement et simplement...** même s'ils seront constatés au CFU 2026...

Physionomie des écritures liées aux cessions dans le BP 2026

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Chapitre 77	400 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 021	0,00	0,00	1 364 125,00	0,00
Chapitre 023	0,00	1 364 125,00	0,00	0,00
Chapitre 024	0,00	0,00	3 748 877,00	0,00
Chapitre 040	0,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00
Chapitre 042	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00

## Délibération DM 1 du BP 2026

- 2) **L'inscription d'une cession** : contrairement à 2025, le service de gestion comptable nous demande de basculer du produit de la cession de la Maison rue des Arraults soit 400 K€ en investissement
- Pour compenser ce transfert et équilibrer les sections, nécessité de diminuer de 400 k€ le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

### BP 2026

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
400 000,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	1 364 125,00	0,00
0,00	1 364 125,00	0,00	0,00
0,00	0,00	3 748 877,00	0,00

### DM 1

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	964 125,00	0,00
0,00	964 125,00	0,00	0,00
0,00	0,00	4 148 877,00	0,00



# Question ou interpellation





# Prochain Conseil municipal



**jeudi 7 mai à 18h30**



**Merci de votre  
participation**

